

# Code de Conduite.

Corporate Guideline

FRANÇAIS







## MESSAGE CONJOINT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

### **Cher lecteur,**

Tecan est reconnue comme l'un des principaux fournisseurs mondiaux de matériels et de solutions de laboratoire destinés aux marchés de la recherche, de la biopharmacie et du diagnostic clinique. Notre mission consiste à contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie en permettant à nos clients de faire de notre planète et de nos communautés des lieux plus sains et plus sûrs. Nous aspirons à faire vivre chaque jour nos valeurs fondamentales qui sont « *l'Ambition* », le respect des « *Normes les plus élevées* » et la « *Confiance* ». Nous agissons en respectant scrupuleusement notre Code de conduite, notre environnement, nos collègues et les parties prenantes tout en nous conformant aux lois et réglementations en vigueur.

Chacun d'entre nous contribue à notre culture d'entreprise et, de ce fait, à notre succès futur. Pour ce faire, nous devons tous connaître nos responsabilités et les assumer pleinement. Ce Code de conduite nous fournit des orientations pour notre comportement commercial avec nos parties prenantes, notamment les clients, les collègues, les actionnaires et les partenaires commerciaux. Notre culture et notre réputation sont en fin de compte définies par les actes accomplis et les décisions prises chaque jour par chacun d'entre nous. En nous conformant à notre Code de conduite et en respectant nos valeurs, nous confirmons notre engagement à être une entreprise citoyenne et responsable. Chacun d'entre nous se doit de respecter les principes énoncés dans le Code de conduite.

Chaque employé de Tecan est censé connaître ce Code de conduite, le comprendre et l'appliquer sans exception. Nous ne tolérerons aucun manquement. Nous approuvons pleinement ce Code de Conduite et nous nous engageons personnellement à faire en sorte que tous nos employés, cadres, dirigeants et membres du Conseil d'Administration le respectent. Nous vous remercions pour l'attention que vous portez à cet aspect fondamental.

Tecan Group AG Männedorf, Avril 2021

Dr. Lukas Braunschweiler  
Président-Directeur général

Dr. Achim von Leoprechting  
Président du Conseil d'administration

## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE CONJOINT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
1. INTRODUCTION	4
2. QU'EST-CE QUE LE CODE DE CONDUITE ET À QUOI SERT-IL ?	4
3. EN CAS DE DOUTE, SE POSER LES BONNES QUESTIONS	4
4. COMMENT POSER UNE QUESTION OU SIGNALER UN PROBLÈME ?	4
5. ANTI-CORRUPTION	5
6. CADEAUX ET INVITATIONS	5
7. ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊT	6
8. PRINCIPES DU TRAVAIL	6
9. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	7
10. FRAUDE	7
11. PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES	7
12. PROTECTION DES BIENS ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ	8
13. COMMUNICATIONS, DIVULGATIONS ET ARCHIVES	8
14. DÉLIT D'INITIÉ	9
15. INFORMATION CONFIDENTIELLES	9
16. DROIT DE LA CONCURRENCE ET LOIS ANTITRUST	9
17. CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ET EXIGENCES DE « <i>TRADE COMPLIANCE</i> »	10
18. CROSS REFERENCE	11
18.1 Références internes	11
18.2 Références externes	11

La traduction en français de notre « Code de Conduite » n'est fournie que pour votre commodité. Dans la mesure du possible, nous vous encourageons vivement à consulter la version originale en anglais. En cas de divergences, la formulation de la version originale prévaut.

## 1. INTRODUCTION

Tecan s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de conformité et d'éthique commerciale. Le respect de ce Code de conduite garantira la crédibilité de Tecan en tant que partenaire commercial et employeur. Ce Code de conduite a pour but d'énoncer des normes et des principes généraux de comportement professionnel au sein des sociétés du Groupe Tecan.

## 2. QU'EST-CE QUE LE CODE DE CONDUITE ET À QUOI SERT-IL ?

Chaque employé de Tecan contribue par son comportement à l'intégrité de l'entreprise. Par conséquent, chaque employé de Tecan doit évaluer soigneusement, au cas par cas, si son comportement professionnel est conforme aux attentes et aux normes de Tecan en matière d'intégrité commerciale.

Il incombe aux supérieurs hiérarchiques de tous les services et départements du groupe Tecan de s'assurer que le présent Code est communiqué à tous leurs subordonnés directs et indirects au sein du groupe Tecan et qu'ils le comprennent.

Aucune infraction à ce Code ne sera tolérée et, dans chaque situation, des mesures disciplinaires appropriées – pouvant aller jusqu'au licenciement – pourront être prises.

## 3. EN CAS DE DOUTE, SE POSER LES BONNES QUESTIONS

- Mon comportement nous permettra-t-il de conserver la confiance de toutes les parties prenantes ?
- Ai-je réfléchi aux conséquences de mon comportement sur les personnes concernées ?
- Me sentirais-je à l'aise si quelqu'un me traitait de la même façon ?
- Me sentirais-je à l'aise si mon comportement était révélé dans les médias ?
- Mon comportement est-il légal et conforme aux politiques de Tecan ?

## 4. COMMENT POSER UNE QUESTION OU SIGNALER UN PROBLÈME ?

Ce Code vous donnera souvent tous les conseils dont vous avez besoin. Toutefois, si vous avez encore des doutes sur le comportement à adopter, vous devez consulter :

1. l'Intranet de Tecan et le « *Système de gestion de Tecan* » (TMS) ;
2. votre Chef opérationnel ;
3. l'Auditeur interne (soit en personne, soit en posant une question confidentielle/anonyme en passant par le portail de signalement en ligne : EQS Integrity Line) ; ou
4. le Directeur juridique de l'entreprise.

Il se peut que vous soyez confronté à une situation qui semble enfreindre une politique de conformité de Tecan. Chacun a le devoir et la responsabilité de signaler toute violation présumée dans les plus brefs délais. Étant donné que les soumissions seront confidentielles, nous vous encourageons vivement à révéler votre identité ; toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez fournir des informations de manière anonyme, sous réserve que vos lois locales le permettent.

Le moyen le plus sûr et le plus pratique de signaler une infraction est de passer par notre **portail de signalement en ligne : EQS Integrity Line**, géré par un prestataire de services indépendant et accessible aux dénonciateurs internes et externes à l'adresse suivante : <https://tecan.integrityline.org>.

Vous pouvez également utiliser un canal de communication plus traditionnel, basé sur la voix, auquel vous pouvez accéder en appelant le numéro de la ligne d'assistance locale. Les numéros de téléphone régionaux et les langues prises en charge dans chaque pays sont indiqués ci-dessous :

Pays	Langue(s) prise(s) en charge	Numéro de téléphone
Australie	Anglais	+61 383999135
Chine	Mandarin	+86 2160662147
Allemagne	Anglais / Allemand	+49 79514784999
Japon	Japonais	0 120427610
Russie	Russisch	+7 8003018458
Suisse	Anglais / Allemand / Français	+41 445510536
Royaume-Uni	Anglais	+44 1183214768
Etats-Unis	Anglais	+1 9842195896
Vietnam	Vietnamien	+84 2844581719

Les autres canaux de signalement disponibles pour les employés de Tecan sont énumérés dans la « *Politique d'Alertes Professionnelles : Signaler les fraudes, les fautes graves, les violations ou les abus* » [Réf. 1].

Tecan ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre des employés ayant signalé de bonne foi un problème de conformité. De même, Tecan ne tolère aucun signalement abusif de problèmes de conformité.

## 5. ANTI-CORRUPTION

**Tecan ne tolère aucune forme de corruption, même si la société doit renoncer à une transaction commerciale (tolérance zéro). Aucun employé ne sera pénalisé pour avoir respecté les normes de Tecan en matière de corruption et de pots-de-vin et avoir provoqué, de ce fait, la non-réalisation d'une transaction commerciale.**

Offrir ou verser des pots de vin à des fonctionnaires ou des représentants du secteur privé dans l'espoir d'obtenir un traitement de faveur, de conclure des affaires ou d'obtenir un avantage indu est un délit dans de nombreux pays où Tecan exerce ses activités, qu'il s'agisse de paiements en liquide ou en nature. Dans de nombreux pays, le fait de verser des pots de vin à des fonctionnaires ou des représentants du secteur privé d'un autre pays constitue également un délit.

- Vous ne devez pas effectuer ou autoriser des paiements dans l'espoir d'obtenir, de conserver ou de contrôler un marché ou d'obtenir un autre avantage indu. Vous ne devez pas demander ou permettre à des tiers de le faire en votre nom.
- Vous devez vous assurer que les activités exercées et les éventuels comportements adoptés ne peuvent pas être mal interprétés s'ils sont rendus publics.
- Tecan ne soutient pas les partis politiques.
- Les dons à des œuvres caritatives et les parrainages doivent être approuvés par le Conseil d'administration.
- Signalez tout soupçon de comportement potentiellement corrompu conformément à l'article 3 ci-dessus.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique « *Preventing Bribery, Improper Gifts / Hospitality* » ( « *Prévenir la corruption, les cadeaux et invitations inappropriés* » ) [Réf. 2] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 6. CADEAUX ET INVITATIONS

**Les employés de Tecan peuvent offrir ou accepter des cadeaux et des invitations à des repas qui ne constituent pas un avantage indu ou ne suscitent pas d'inquiétudes quant à leur intégrité personnelle ou celle de la personne de contact. En règle générale, les employés de Tecan ne proposent pas de payer des voyages, des hébergements et des divertissements et n'acceptent pas ce genre d'invitations.**

Tout échange de cadeaux par pure amitié personnelle ou professionnelle peut être mal interprété ou donner lieu à une influence inappropriée et être considéré comme un pot-de-vin. Il en va de même pour les invitations à des repas ou à des divertissements ou le paiement de voyages et d'hébergements.

- Des repas et des cadeaux modestes et ordinaires peuvent être offerts ou acceptés, à condition qu'ils soient conformes aux lois locales et aux directives de soutien de Tecan.
- Assurez-vous que l'acceptation de tout cadeau ou de toute invitation à un repas ne génère aucune inquiétude quant à votre intégrité personnelle et à l'indépendance de Tecan.
- Refusez qu'un tiers paie votre voyage et votre hébergement.
- Ne prenez pas en charge les voyages et l'hébergement de vos relations d'affaires sans avoir au préalable obtenu le consentement d'un membre habilité du Conseil d'administration.
- Ne payez pas pour être invité par des tiers ou n'acceptez pas de telles invitations sans avoir au préalable obtenu le consentement d'un membre habilité du Conseil d'administration.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique *“Preventing Bribery, Improper Gifts / Hospitality”* ( « *Prévenir la corruption, les cadeaux et invitations inappropriés* » ) [Réf. 2] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 7. ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊT

### **Nos intérêts personnels ne doivent pas influencer indûment sur notre jugement professionnel.**

En cas de conflit d'intérêts, l'employé concerné doit immédiatement en informer son supérieur hiérarchique afin qu'une solution appropriée soit trouvée. De nombreux conflits d'intérêts, réels ou potentiels, peuvent être résolus d'une manière acceptable par la personne concernée et la Société.

- Évitez les situations où vos intérêts personnels sont contraires à ceux de Tecan.
- N'utilisez pas indûment votre position au sein de Tecan pour obtenir des avantages personnels ou pour le compte de vos parents ou de personnes proches.
- Informez immédiatement votre supérieur hiérarchique de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel afin qu'une solution appropriée puisse être trouvée et faites-la approuver par écrit.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique *“Avoiding Conflicts of Interest”* ( « *Éviter les conflits d'intérêt* » ) [Réf. 3] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 8. PRINCIPES DU TRAVAIL

### **Tecan prône une culture du respect et de l'égalité des chances. Dans le cadre de cette culture, la réussite individuelle dépend uniquement des aptitudes et de la contribution de chacun. Tecan condamne toute forme de travail forcé ainsi que l'exploitation des enfants.**

- Agissez et traitez les autres avec intégrité, honnêteté, courtoisie, considération, respect et dignité.
- Veillez à connaître et à respecter les valeurs de Tecan.
- Encouragez la diversité et le potentiel créatif. Recrutez et accordez des promotions en vous basant sur le mérite et soutenez le développement continu des compétences et des aptitudes des employés.
- Contribuez à maintenir un environnement de travail où toute forme de harcèlement est inacceptable.
- Signalez tout comportement inapproprié adopté à votre égard ou à l'égard d'autres personnes conformément à *l'article 3* ci-dessus.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique *“Employment Principles”* ( « *Principes du travail* » ) [Réf. 4] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 9. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

**Tecan s'engage à exercer ses activités de manière durable dans le respect de l'environnement. Tecan propose des produits sûrs et offre des lieux de travail sûrs et sains à tous ses employés dans le monde entier. Tous les sites de Tecan sont conformes à toutes les lois et normes locales applicables en matière de santé et de sécurité.**

- Assumez vos responsabilités personnelles en matière de sécurité et de santé.
- Comprenez comment votre travail peut affecter l'environnement.
- Soyez conscient des risques liés à votre travail. Gérez ces risques de manière responsable et n'entreprenez une tâche que si vous avez reçu la formation nécessaire en matière de sécurité et de santé.
- Cherchez à améliorer et à réduire continuellement l'impact de vos activités sur l'environnement (par exemple, en évitant les déplacements professionnels inutiles).
- Participez activement aux programmes d'économie d'énergie et de réduction des déchets.
- Signalez rapidement tout accident, incident de non-conformité ou tout autre cas présentant une menace pour la sécurité, la santé ou l'environnement conformément à l'article 3 ci-dessus.

## 10. FRAUDE

**Tecan ne tolère aucun comportement frauduleux.**

Tecan n'accepte aucune manœuvre frauduleuse commise dans l'espoir d'obtenir un avantage, d'éviter une obligation ou de porter préjudice à une autre partie.

- Toutes les fraudes doivent être signalées conformément à l'article 3 ci-dessus.
- Les fraudes devront, sans attendre, faire l'objet d'une enquête menée par l'auditeur interne et les personnes incriminées seront, le cas échéant, poursuivies.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique "*Fraud Prevention*" ( « *Prévention des fraudes* » ) [Réf. 5] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société. Les parties prenantes internes et externes qui souhaitent signaler des cas potentiels de fraude peuvent trouver des informations et des conseils supplémentaires dans notre "*Whistleblowing Policy: Reporting Fraud, Misconducts, Violations or Abuse*" ( « *Politique d'Alertes Professionnelles : Signaler les fraudes, les fautes graves, les violations ou les abus* » ) [Réf. 1].

## 11. PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

**Tecan s'engage à protéger toute information personnelle recueillie ou conservée pendant l'exercice de ses activités commerciales, en garantissant des normes élevées de protection des données dans le monde entier.**

- Assurez-vous que les données personnelles sont traitées avec soin dans le respect des lois en vigueur et des principes de Tecan.
- Ne recueillez jamais plus de données personnelles que nécessaire.
- Traitez les données à caractère personnel en fonction des besoins pour lesquels elles ont été fournies.
- Ne conservez jamais les données personnelles plus longtemps que nécessaire.
- Respectez toutes les lois relatives à la protection des données ainsi que celles s'y rapportant dans les pays où Tecan recueille et conserve des informations personnelles.
- Si vous avez des doutes quant à l'utilisation proposée des informations personnelles, vous devez demander des informations supplémentaires et obtenir l'approbation du département des ressources humaines ou du service juridique avant de recueillir, d'accéder ou d'utiliser ces informatio.
- N'enregistrez pas des informations sur des personnes que vous seriez gêné de leur révéler directement.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique relative à la "*Protecting Personal Information*" ( « *Protection des informations personnelles* » ) [Réf. 6] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 12. PROTECTION DES BIENS ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

**Les biens et les ressources de Tecan ne doivent être utilisés qu'aux fins de l'exercice de ses activités. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles, ni à des fins frauduleuses.**

- Agissez de manière appropriée et responsable en ce qui concerne les biens et les ressources de Tecan.
- Faites preuve de prudence lorsque vous devez dépenser l'argent de Tecan et prendre des engagements financiers en son nom.
- Signalez rapidement toute éventuelle action inappropriée contraire aux biens et aux ressources de Tecan, afin que des mesures appropriées puissent être prises conformément à *Section 4* ci-dessus.
- N'utilisez les biens et les ressources de Tecan pour des activités non liées au travail que dans les limites expressément autorisées par Tecan.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique relative à la *“Protecting Company Property”* ( « *Protection des biens de la Société* » ) [Réf. 7] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 13. COMMUNICATIONS, DIVULGATIONS ET ARCHIVES

**Tecan communique des informations en toute intégrité, en temps utile et de manière appropriée, et tient à jour les livres et registres de la Société.**

Les communications regroupent tous les messages externes relatifs à Tecan ou ses produits, y compris celles qui peuvent être considérées comme ayant été faites par Tecan ou en son nom. Il s'agit notamment de communiqués de presse, de présentations, de publicités, de matériels promotionnels et de contenus Web. Les communications sont des déclarations publiées ou soumises par Tecan à ses actionnaires, aux autorités de régulation, aux bourses des valeurs, aux médias et à d'autres tiers. Les archives comprennent les contrats, les comptes annuels, les données de recherche et de développement, les dossiers de lot et les documents financiers et non financiers.

### Communications et Divulgations :

- Assurez-vous que toutes les communications, qu'elles soient écrites ou verbales ou diffusées sur Internet, sont conformes à toutes les normes internes et externes appropriées et ont obtenu l'approbation appropriée requise avant d'être diffusées.
- Ne faites aucune communication au nom de Tecan sans avoir été autorisé à le faire. Ceci concerne les communications concernant Tecan ou ses produits sur Internet ou sur d'autres supports électroniques.
- La communication au public de toutes les informations relatives à la société (produits exclus) doit être coordonnée avec le Responsable de la communication d'entreprise et des relations avec les investisseurs.
- Toutes les demandes de renseignement faites par les médias au sujet d'informations concernant la Société (produits exclus) doivent être transmises au Responsable de la communication d'entreprise et des relations avec les investisseurs.
- Communiquez rapidement les informations potentiellement importantes et non publiques au Directeur juridique et au Responsable de la communication d'entreprise et des relations avec les investisseurs, afin qu'ils puissent se prononcer sur leur caractère divulgable et les approuver avant toute divulgation. La directive TMS *“Ad-Hoc Publicity”* [Réf. 8] s'applique.
- Tout le matériel publicitaire, promotionnel et de communication marketing concernant les produits doit être correct, conforme à la réglementation et doit respecter les principes directeurs de Tecan. La SOP TMS *“Development of APL Material”* ( « *Développement du matériel APL* » ) [Réf. 9] s'applique.

### Archives :

- Gérez les Archives avec toute l'attention nécessaire.
- Ne détruisez jamais les Archives concernant une procédure judiciaire en cours ou imminente.



## 14. DÉLIT D'INITIÉ

**Il est interdit aux employés de Tecan de commettre un délit d'initié pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui.**

Le terme « *informations privilégiées* » désigne des informations importantes et non publiques concernant Tecan ou ses partenaires commerciaux qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes et qui permettrait à ce dernier de décider d'acheter ou de vendre des actions de la société. Ces informations comprennent, par exemple, les résultats financiers, les informations relatives aux éventuelles fusions, acquisitions ou cessions, les augmentations de capital, les transactions sur le marché des capitaux, les accords de licence importants et les collaborations importantes.

- Protégez les informations privilégiées et ne les divulguez pas.
- N'utilisez pas les informations privilégiées dont vous disposez pour négocier des actions de Tecan.
- Prenez contact avec le Service juridique si vous vous posez des questions ou si vous n'êtes pas certain de la portée ou de l'application de la politique "*Insider Trading*" ( « Délit d'initié » ) de Tecan [Réf. 10].

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre "*Insider Trading Policy*" ( « Politique relative aux Délits d'initié » ) [Réf. 11] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 15. INFORMATION CONFIDENTIELLES

**Les employés de Tecan devront traiter les informations confidentielles de Tecan et les informations confidentielles communiquées à Tecan par ses clients et partenaires commerciaux avec le plus grand soin afin de s'assurer qu'elles ne sont pas diffusées de manière inappropriée à tout tiers ou toute personne extérieure.**

Les informations confidentielles constituent un actif précieux pour Tecan ou ses clients ou partenaires commerciaux et elles doivent être protégées de manière efficace. Tous les employés sont légalement tenus, en vertu du droit du travail, de protéger les informations confidentielles et de prendre des mesures appropriées pour en garantir la confidentialité et empêcher toute diffusion accidentelle.

- Protégez les informations confidentielles contre tout accès non autorisé et toute divulgation involontaire.
- Ne partagez les informations confidentielles qu'avec une personne qui a besoin de les connaître et qui est autorisée à les connaître.
- Ne divulguez les informations confidentielles à un tiers qu'à des fins commerciales approuvées et sur la base d'un accord de confidentialité écrit.
- Respectez les obligations de confidentialité même après la fin de votre contrat de travail.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre "*Confidential Information*" [Réf. 12] and "*Confidential Disclosure Agreements (CDA)*" [Réf. 13], disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## 16. DROIT DE LA CONCURRENCE ET LOIS ANTITRUST

**Tecan défend la libre entreprise. Tecan s'efforce de pratiquer une concurrence loyale et honnête dans le respect du droit de la concurrence. Tecan n'empêchera pas les autres de lui faire concurrence librement.**

Le droit de la concurrence et les lois antitrust favorisent et protègent le processus concurrentiel. Ils empêchent les sociétés d'aligner leur comportement concurrentiel respectif ou d'abuser d'une position dominante. En règle générale, les lois antitrust d'un pays ont un effet extraterritorial. Les lois s'appliquent à tous les comportements ayant un impact négatif sur la concurrence dans un pays donné, même si ces comportements sont adoptés en dehors des frontières de ce pays.

- Ne concluez jamais d'accords et d'ententes qui soient anticoncurrentiels. En particulier, vous devez vous abstenir d'effectuer ce qui suit :
  - Conclure des ententes sur les prix (que ce soit de manière formelle ou par pratique concertée) avec des concurrents ;

- Conclure des accords de répartition de marché entre concurrents. Ces accords comprennent la répartition des clients, des territoires et des appels d'offres (cette répartition étant communément appelée la soumission concertée) ;
- Échanger des informations commerciales sensibles avec les concurrents afin de soutenir, mettre en œuvre ou faciliter la fixation des prix et/ou la répartition de marché.
- Faire partie d'associations professionnelles peut être une activité légitime mais reste soumise à certaines règles.
- Consultez le Service juridique avant de prendre part à des discussions avec des concurrents qui sont ou pourraient être favorables aux pratiques anticoncurrentielles.
- Évitez d'échanger des informations non publiques ou sensibles avec des clients ou d'autres tiers, si cela n'est pas nécessaire à des fins commerciales légitimes ou si cela peut donner l'apparence d'un accord ou d'un arrangement inapproprié.
- Ne recueillez des informations sur les concurrents que d'une manière appropriée et licite.
- Signalez tout soupçon ou toute allégation de discussions ou d'activités anticoncurrentielles réelles ou potentielles conformément à *Section 4* ci-dessus.

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique "Antitrust" ( « Antitrust » ) [Réf. 14] disponible dans le TMS sur l'intranet de la Société.

## **17. CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ET EXIGENCES DE « TRADE COMPLIANCE »**

**Tecan s'engage à fournir et distribuer des produits dans le strict respect des lois nationales et internationales relatives au contrôle des exportations et des exigences de « Trade compliance ».**

**Des restrictions peuvent s'appliquer :**

- aux articles qui sont exportés vers des pays soumis à certaines restrictions, sanctions ou embargos commerciaux.
- aux articles qui sont importés de pays soumis à des restrictions similaires.
- aux biens qui sont principalement destinés à un usage civil, mais qui peuvent également convenir à un usage militaire (*Dual Use (double usage)*).
- aux personnes ou organisations soumises à des restrictions (souvent des personnes qui sont ou ont été impliquées dans des activités terroristes ou des crimes de guerre ou dans le financement de ces activités).
- aux ressortissants d'un pays imposant des sanctions pour avoir été impliqués dans des transactions commerciales conclues avec un pays soumis à sanctions.
- Le terme articles ne désigne pas uniquement des marchandises, il peut également qualifier des logiciels, des circuits imprimés technologiques, des schémas, des plans de conception, des informations techniques, etc. Afin de faciliter le respect des lois sur l'importation, le contrôle des exportations et le respect des exigences de « Trade Compliance », Tecan a élaboré et tient à jour des listes de pays :
  - Tecan n'exporte pas vers et n'importe pas depuis ( "*Restricted Countries*" ( « pays soumis à restrictions » ));
  - Cela nécessite une approbation interne de niveau élevé de la société ( "*Grey List*" ( « Liste grise » )).
- Vous devez connaître la destination de votre exportation, même si vous exportez par le biais d'intermédiaires.
- Vous devez savoir si l'article que vous exportez est qualifié de « bien à double usage » et vous devez connaître les restrictions commerciales qui peuvent s'appliquer à l'exportation de l'article en question.
- N'exportez pas vers ou n'importez pas depuis des pays qui figurent sur la liste des « pays soumis à restrictions » de Tecan (disponible sur l'intranet de Tecan).
- Obtenez une approbation commerciale interne de niveau élevé avant d'effectuer une exportation vers un pays figurant sur la ("*Grey List*" ( « Liste grise » )).

Les employés de Tecan et les autres parties prenantes internes peuvent trouver de plus amples informations ainsi que des conseils dans notre politique relative au “Import Export Control Trade Compliance” ( « Contrôle des exportations et des importations et exigences de Trade compliance ») [Réf. 15] disponible dans le TMS sur l’intranet de la Société.

## 18. CROSS REFERENCE

### 18.1 Références internes

Ref. [1]	40301TMs03fr <i>Whistleblowing Policy: Reporting Fraud, Misconducts, Violations or Abuse (Politique de dénonciation : Signaler les fraudes, les fautes graves, les violations ou les abus)</i>
Ref. [2]	00604TMd01en <i>Preventing Bribery, Improper Gifts / Hospitality (Prévenir la corruption, les cadeaux et invitations inappropriés)</i>
Ref. [3]	00604TMd02en <i>Avoiding Conflicts of Interest (Éviter les conflits d’intérêt)</i>
Ref. [4]	00604TMd03 <i>Employment Principles (Principes du travail)</i>
Ref. [5]	00604TMd04en <i>Fraud Prevention (Prévention des fraudes)</i>
Ref. [6]	00604TMd05 <i>Protecting Personal Information (Protection des informations personnelles)</i>
Ref. [7]	00604TMd09 <i>Protecting Company Property (Protection des biens de la Société)</i>
Ref. [8]	30304TMd01 <i>Ad-Hoc Publicity (Publicité ad-hoc)</i>
Ref. [9]	30201TMs02 <i>Development of APL Material (Développement du matériel APL)</i>
Ref. [10]	00604TMd06 <i>Insider Trading (Délit d’initié)</i>
Ref. [11]	30304TMt01 <i>Insider Trading Policy (Politique relative aux Délits d’initié)</i>
Ref. [12]	00604TMd07 <i>Confidential Information (Informations confidentielles)</i>
Ref. [13]	30301TMs01 <i>Confidential Disclosure Agreements (CDA) - Asia (Accords de confidentialité - Asie)</i> 30301TMs02 <i>Confidential Disclosure Agreements (CDA) (Accords de confidentialité)</i>
Ref. [14]	00604TMd08 <i>Antitrust (Antitrust)</i>
Ref. [15]	00604TMc01 <i>Import Export Control Trade Compliance (Contrôle des importations et exportations et Exigences de « Trade Compliance »)</i>

### 18.2 Références externes

Ref. [1]	<i>Whistleblowing Policy: Reporting Fraud, Misconducts, Violations or Abuse (Politique de dénonciation : Signaler les fraudes, les fautes graves, les violations ou les abus):</i> <a href="https://tecan.integrityline.org/index.php?action=showFooterLink&amp;id=8">https://tecan.integrityline.org/index.php?action=showFooterLink&amp;id=8</a>
----------	---

